

Participants

François Bohnet, Professeur ordinaire à l'Université de Neuchâtel, avocat

Michelle Cottier, Professeure ordinaire à l'Université de Genève

Alessia Di Dio, Membre du comité central de la Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM)

Anastasia Falkner, Juge à la Cour suprême du canton de Berne

Patrick Fassbind, Président et chef de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Bâle-Ville

Christoph Häfeli, Professeur émérite HES Lucerne Travail Social, expert en matière de protection des mineurs et des adultes

Oliver Hunziker, Président de l'organisation faîtière suisse pour la parentalité partagée (GeCoBi)

Baptiste Hurni, avocat, Conseiller national, membre de la Commission des affaires juridiques

Alexandra Jungo, Professeure ordinaire à l'Université de Fribourg

Katrin Klein, Médecin spécialisé en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents avec une formation approfondie en médecine forensique pour enfants et adolescents, Services psychiatriques universitaires (SPU) Berne

Cordula Lötscher, Professeure à l'Université de Bâle, juge suppléante au Tribunal fédéral et juge au Tribunal cantonal de Bâle-Ville

Christian Nanchen, Chef de service du Département de l'économie et de la formation du canton du Valais

Anne Reiser, Avocate au Barreau de Genève

Michael Schöll, Directeur de l'Office fédéral de la justice

Jonas Schweighauser, Professeur titulaire à l'Université de Bâle, avocat

Andrea Staubli, avocate et médiatrice FSM (Fédération suisse médiation), ancienne présidente de tribunal

Wanda Suter, Juge de paix à la Justice de paix du District de la Sarine et présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

Yvonne Thöny Fäs, Présidente du Tribunal de district de Kulm, Argovie

Céline Vara, avocate, Conseillère aux États, membre de la Commission des affaires juridiques

Modération

Esther Girsberger, juriste et publiciste



Familles et justice

Justice et familles

La procédure en droit de la famille est-elle encore appropriée? La Suisse a-t-elle besoin de tribunaux des affaires familiales?

27 novembre 2023

Une conférence publique avec la
Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider



Conflits familiaux – Procédure en droit de la famille – Tribunaux des affaires familiales

Les structures familiales ont fortement changé au cours des dernières décennies en Suisse. Beaucoup d'enfants ne vivent pas avec leurs deux parents au quotidien. Les révisions visant à moderniser le droit de la famille reflètent cette réalité sociétale. Il s'agit à présent de se pencher sur les procédures en droit de la famille et les tribunaux et autorités qui s'en occupent:

- Les enfants doivent pouvoir conserver des liens solides avec les deux parents, et ce même après une séparation – comment trouver des solutions assumées conjointement pour le quotidien?
- Peut-on modifier la procédure actuelle afin qu'elle permette de régler les conflits opposant les parents plutôt que de les aggraver? Quelles sont les exigences d'un droit de procédure moderne en droit de la famille?
- Est-ce que les décisions prises seraient meilleures et plus efficaces si l'on regroupait les fonctions et domaines d'activités des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte avec celles des tribunaux de première instance compétents dans les affaires de droit de la famille? La «bonne solution» serait-elle de créer des tribunaux des affaires familiales? Quelles sont à ce jour les expériences des cantons en la matière?

Ces questions seront abordées lors de la conférence par des représentants issus tant de la pratique que du monde académique, de la politique et des milieux concernés. La première partie sera consacrée aux conflits entre les parents en cas de séparation. Les intervenants présenteront des essais en cours pour désamorcer les conflits dans la procédure et discuteront des attentes vis-à-vis d'une procédure moderne en droit de la famille. La deuxième partie de la journée portera sur les autorités. Nous nous pencherons en particulier sur la composition et l'organisation de l'autorité qui doit rendre des décisions en cas de conflits familiaux. Plusieurs modèles seront présentés et discutés.

Public concerné

La manifestation est publique. Elle s'adresse aux personnes qui s'occupent de régler des conflits familiaux, ainsi qu'aux organisations, institutions et partis intéressés. Les exposés et les discussions seront traduits simultanément en allemand et en français.

Date et lieu

Lundi 27 novembre 2023, Aula-Magna de l'Université de Fribourg, Miséricorde, Avenue de l'Europe 20, 1700 Fribourg. Un plan du site «Miséricorde» est disponible à l'adresse suivante: <https://www.unifr.ch/map/fr/plans/misericorde.html>.

Inscription

Jusqu'au **20 octobre 2023**; par courriel à l'adresse: zz@bj.admin.ch; Objet: Conférence OFJ du 27.11.2023 (avec les indications suivantes: nom, adresse, numéro de téléphone et évtl. fonction/institution).

La participation est gratuite.

Le nombre de participants étant limité, une inscription est nécessaire.

Informations et documentation

Site web de l'OFJ: <https://www.ofj.admin.ch> > Actualité > Manifestations

Dès 9 h	Accueil
9 h 30	Bienvenue <i>Alexandra Jungo</i> Ouverture <i>Elisabeth Baume-Schneider</i>
	Modération <i>Esther Girsberger</i>
	Partie I Conflits familiaux et procédure en droit de la famille
9 h 50	Exposé introductif: Les conflits familiaux et la procédure en droit de la famille aujourd'hui <i>Andrea Staubli</i>
10 h 10	Désamorcer les conflits dans la procédure, 3 exemples <ul style="list-style-type: none"> • Bâle-Ville: Consultation ordonnée, cours pour les parents, procédure visant à éviter la perte de contact <i>Jonas Schweighauser</i> • Valais: Le modèle du consensus parental <i>Christian Nanchen</i> • Berne: Projet pilote CFS <i>Anastasia Falkner et Katrin Klein</i>
11 h 20	Table ronde: Attentes vis-à-vis de la procédure en droit de la famille <i>Michelle Cottier</i> <i>Oliver Hunziker</i> <i>Alessia Di Dio</i> <i>Baptiste Hurni</i>
12 h 00	Questions du public
12 h 35 – 13 h 45	Repas
	Partie II Procédure et juridiction en droit de la famille
13 h 50	Exposé introductif: Procédure et juridiction en droit de la famille aujourd'hui <i>François Bohnet</i>
14 h 10	Procédures et autorités adaptées aux familles, 3 approches <ul style="list-style-type: none"> • APEA: une autorité interdisciplinaire <i>Patrick Fassbind</i> • 10 ans du Tribunal des affaires familiales du canton d'Argovie <i>Yvonne Thöny Fäs</i> • Une commission de conciliation pour la famille? <i>Anne Reiser</i>
15 h 20	Table ronde: Attentes vis-à-vis de la juridiction en droit de la famille <i>Christoph Häfeli</i> <i>Cordula Löttscher</i> <i>Wanda Suter</i> <i>Céline Vara</i>
16 h 00	Questions du public
16 h 25	Remarques finales sur la Conférence <i>Alexandra Jungo</i>
16 h 40	Mot de la fin <i>Michael Schöll</i>